

Américanisation des esprits? «On se demande comment l'universalisme républicain français pourra encore tenir»



Article rédigé par *Sputniknews*, le 12 juin 2020

Source [Sputniknews] La tragédie de George Floyd ne manquera pas d'avoir des conséquences morales et légales à long terme dans les pays occidentaux. Et sans doute pour le pire, selon l'avocat Thibault Mercier, qui observe le «dogme de l'antidiscrimination» avancer de notre côté de l'Atlantique. Entretien-choc.

Ben & Jerrie's appelant sur Twitter à mettre fin à la «suprématie blanche», [Uber](#) offrant la livraison à des commandes auprès de restaurants «détenus par des noirs». Les plus grandes marques ont, elles aussi, contribué à la ferveur mondiale, dans la foulée de la mort tragique de George Floyd. Le refus de toute discrimination, idéologie de la décennie? Quand on lui pose la question, l'avocat Thibault Mercier, président du cercle Droit et liberté, nous corrige du tac au tac:

«On est bien loin de mesures dites “anti-discriminatoires”! Il apparaît plutôt que la déclaration de Ben & Jerries est, si ce n'est une incitation à la haine et à la violence, à tout le moins une incitation à la discrimination “à raison de la race.”»

Et l'avocat de souligner qu'un tel délit serait puni en France d'un an d'emprisonnement et de 45.000 euros d'amende. Même crainte pour Uber, qui ne pourrait mettre en œuvre sa préférence pour les restaurateurs noirs en France sans craindre de sanction: de ce côté de l'Atlantique, une telle offre promotionnelle serait passible de trois ans d'emprisonnement et 45.000 euros d'amende. «*Le cadre légal français ne permet pas ce genre de discriminations,*» tranche Thibault Mercier avant d'ajouter: «... *pour le moment.*»

L'heure est à la contrition publique

Si les mises en scène de séances de contrition publique ont envahi le Web, dévoilant des policiers ou des «blancs» à genoux, priant pour expier leurs supposés péchés racistes, le monde des affaires n'a pas non plus manqué d'être touché: «*les grandes entreprises, et particulièrement leurs services de communication, suivent l'opinion publique –qui n'est pas nécessairement l'opinion majoritaire, rappelons-le utilement– par conformisme plus que par intérêt.*»

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)